



Audit

Audit propriété industrielle

propriété industrielle

Nature de l'audit Permet d'identifier et d'évaluer les éléments de son **patrimoine technologique** (brevets, savoir-faire, connaissances, solutions brevetables), de cerner son **environnement propriété industrielle**, de définir les moyens à mettre en œuvre pour **préserver et valoriser ses acquis**, en particulier dans le cadre de projets collaboratifs.

Conditions d'éligibilité Peuvent bénéficier en priorité de l'audit de propriété industrielle : les entreprises ou les laboratoires qui souhaitent s'engager ou qui sont engagés dans des projets de recherche collaborative, de transfert de technologie ou d'exportation vers de nouveaux marchés.

Résultats attendus Les principaux résultats attendus pour l'entreprise ou le laboratoire sont :
- définir la **stratégie de propriété industrielle** à mettre en œuvre notamment, à partir de l'évaluation de la pertinence du portefeuille actuel de titres et, en proposant des recommandations en matière de nouvelles demandes de brevets, de protection des savoir-faire, d'outils et de procédures à mettre en place ;
- anticiper les conflits par l'analyse des **libertés d'exploitation** dans ses domaines d'activité ou de recherche ;
- sécuriser les échanges en élaborant des **schémas contractuels** adaptés.

Modalités d'intervention Cette prestation peut être aidée suivant la typologie de l'entreprise, soit dans le cadre de la **PTR** (Prestation Technologique Réseau) laquelle couvre 75% du coût de la prestation pour un montant plafonné à 5000 euros en subvention, soit dans le cadre des financements d'**études de faisabilité** pris en charge par le "Fonds Régional pour l'Innovation en Pays de la Loire - FRI" sous la forme d'une subvention dans la limite de 50% des coûts. Dans ce cas d'autres prestations telles que étude de marché, preuve de concept... pourront être associées et la demande de prestation devra être orientée vers OSEO.

Dans la configuration PTR, la prescription peut être faite par OSEO, l'ARIST ou l'INPI. L'instruction est confiée au RDT qui s'appuie sur un avis délivré par la Délégation régionale INPI des Pays de la Loire.

Contacts

Délégation régionale **INPI Pays de la Loire**
3 place de la Petite Hollande - BP 82 308
44023 NANTES cedex 01
Ligne directe accueil délégation : 02 40 35 82 96
Tél. INPI : 0820 213 213
Mél. : paysdelaloire@inpi.fr

OSEO
ARIST
Membres prescripteurs du réseau RDT
(www.rdt-France.org)

Partenariat

